



2020, année de CentraleSupélec Alumni !

2020 voit la fusion de l'Association des Supélec et de l'AECF se concrétiser, pour fonder CentraleSupélec Alumni (CSA). CentraleSupélec Alumni a pour objectif de rassembler diplômés et étudiants des cursus Supélec, Centrale Paris et CentraleSupélec, dans un esprit de solidarité, d'échanges et de convivialité.

Ton adhésion 2020 te permettra de contribuer aux activités d'une communauté plus de 50000 personnes, présentes dans plus de 100 pays et de bénéficier pleinement du rayonnement et du soutien de ce réseau ; elle présente d'autres avantages :

- **Tous les tarifs incluent un abonnement au magazine bimestriel de CSA (format dématérialisé, accessible en mode connecté sur le site asso-supelec.org);**
- *L'abonnement annuel à ce magazine en format imprimé reste accessible pour 30€ ;*
- *Si tu as un compte Lydia, tu pourras régler ton adhésion en quelques secondes sur ton smartphone ;*
- **Les diplômés 2019-2014 qui régleront leur adhésion avant le 29 février, sur le site internet des Supélec, bénéficieront d'une nouvelle réduction de 10€ ;**
- **Les diplômés qui paieront par prélèvement automatique bénéficieront d'une réduction de 15 ou 30€ ;**
- *Sur demande formelle lors de l'adhésion, l'expédition de l'édition papier de l'annuaire est incluse dans le tarif.*

En devenant membre, tu pourras participer à la gouvernance de CSA et tu accèderas à l'ensemble des informations, tarifs et services réservés aux adhérents. Ton adhésion te permettra notamment :

- de participer aux assemblées générales et à l'élection du conseil d'administration ;
- d'obtenir un accompagnement personnalisé et des conseils Carrière et Réseau ;
- de participer aux activités des groupes professionnels, régionaux, internationaux, des promotions et des nombreux Clubs à des conditions privilégiées ;
- de pouvoir y exercer tes talents en rejoignant l'une de ses équipes d'animation ;
- et d'avoir un accès privilégié à la base de données des diplômés !

Nous t'attendons !

Pour CentraleSupélec Alumni

Jean-Luc Barlet, ex-président de l'association « Les Supélec »

Pour garder le contact avec ta communauté, mets à jour ton profil !

En mettant ton profil à jour, tu nous indiques tes centres d'intérêt et tes préférences (confidentialité) et tu améliores ta visibilité professionnelle ; nous pourrons ainsi te fournir une information adaptée à tes besoins.

Pour ce faire, rien de plus simple : identifie-toi sur le site www.asso-supelec.org, puis va sur ta fiche pour modifier tes informations de contact, ton parcours et tes préférences. Si tu as récemment changé de coordonnées et que tu ne peux pas mettre à jour ton profil en ligne, merci de nous les indiquer ci-dessous :

Nom : Prénom :

Adresse postale :

N° de tél :

Adresse e-mail :

Bulletin d'adhésion et d'abonnement
Applicable pour les diplômés Supélec et CentraleSupélec, du 1/12/2019 au 30/11/2020

Tarif des adhésions	Paiement par prélèvement automatique	Paiement sur le site par CB ou Lydia, si réalisé avant le 29/02	Paiement par chèque dès le 01/12/19 ou sur le site, après le 29/02
Promo 2019-2017	45	50	60
Promo 2016-2014	95	100	110
Promo 2013 et antérieures	150	160	180
Retraité	130	140	160
En recherche d'emploi	Sans objet	50	50

*En 2020, l'abonnement au magazine bimestriel imprimé de CSA est maintenu à 30€ pour les adhérents, 80€ pour les non-adhérents.

Les couples versent l'adhésion d'un conjoint augmentée de la moitié de celle de l'autre conjoint (de la promo la plus récente).

Tout paiement au-delà des tarifs indiqués constitue un don au profit de l'Association, n'hésite pas à le faire, même pour une somme modeste.

Tout diplômé connaissant des difficultés financières peut s'adresser à l'Association, pour bénéficier d'un montant d'adhésion réduit.

Sauf exception, elle sera de 50 €, incluant l'abonnement au magazine dématérialisé CSA.

NOM / Prénom : Promo / Numéro de diplômé (7 chiffres) : |_|_|_|_|_|_|_|

verse un montant de euros, comprenant : € Adhésion (merci de consulter la tarification dans le tableau et le texte ci-dessus).

..... € Abonnement au magazine bimestriel imprimé de CSA

..... € Don à l'Association.

..... € Don à la Caisse de Solidarité.

Je souhaite recevoir l'Annuaire 2020 imprimé à mon domicile.

Mode de paiement : 4 possibilités

1/ Soit par paiement sécurisé par carte bancaire 2/ Soit par Lydia, sur le site Internet : asso-supelec.org

Les adhésions d'un montant supérieur ou égal à 60 €, payées par CB ou par Lydia via le site internet, avant le 29 février 2020, bénéficient d'une réduction (voir tableau ci-dessus).

Pour accéder à cet espace, il te suffit d'entrer ton identifiant et mot de passe. Si tu ne les connais pas, clique sur « Mot de passe oublié ? » et suis les instructions. Un email te sera adressé avec tes paramètres de connexion.

3/ Soit par prélèvement automatique :

Les adhésions payées par prélèvement automatique bénéficient d'une réduction (voir tableau ci-dessus). Le prélèvement sera effectué au plus tard le 29/02/2020, avec un préavis d'au moins 2 semaines.

Si tu souhaites commencer à payer par prélèvement ou si tes coordonnées bancaires ont changé, merci de compléter le formulaire d'adhésion ci-dessus, l'autorisation ci-dessous et nous les adresser par voie postale avec un Relevé d'Identité Bancaire avant le 15/01/2020.

Ce prélèvement sera renouvelé tous les ans automatiquement

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Numéro national émetteur

0 0 6 2 0 3

Je vous prie de bien vouloir débiter, sans autre avis, à la condition qu'il présente la provision suffisante mon compte du montant de tous les avis de prélèvement qui seront émis à mon nom par :

CentraleSupélec Alumni
21, av. Gourgaud - BP 904
75829 Paris Cedex 17

Il est entendu qu'en cas de litige sur un prélèvement, je devrai régler le différend avec l'organisme créancier désigné.

Titulaire du compte à débiter :

Nom : Prénom :

Adresse :

Compte à débiter :

Nom de la banque :

Pays du compte :

IBAN :

BIC :

Date : **Signature obligatoire :**

Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB)

4/ Soit par chèque à l'ordre de « **Centrale Supélec Alumni** » accompagné du bulletin d'adhésion complété

DONATIONS ET LEGS À L'ASSOCIATION

L'Association étant reconnue d'utilité publique, elle est habilitée à recevoir tes donations et tes legs si tu souhaites :

- assurer l'avenir de l'Association et de la communauté CentraleSupélec
- renforcer la solidarité nécessaire avec nos camarades en difficulté